

Politique conservatrice

Le gouvernement conservateur se mettra résolument à l'oeuvre pour modifier le sort des instituteurs et institutrices, par une mesure d'ensemble qui aurait une efficacité à la fois prompte et universelle.

Il maintiendra le Conseil de l'Instruction Publique avec tous ses pouvoirs. Il lui rendra la connaissance des questions concernant les écoles qui lui a été enlevée en 1899. Il s'agit là d'une question administrative relevant plutôt du département de l'Instruction publique que du pouvoir judiciaire. Les appels des décisions des Commissaires aux tribunaux sont une source de dépenses inutiles.

Il réparera cette autre erreur commise en 1899, lorsqu'on a fait dépendre de l'exercice d'un patronage politique la nomination et la destitution des inspecteurs d'école.

Enfin, il coopérera avec le peuple pour répandre l'éducation populaire et lui faire donner toute sa mesure. Le père de famille, qui a la charge et la mission de faire instruire ses enfants, et le pouvoir public, qui a le devoir de l'aider et de le secourir dans l'accomplissement de cette oeuvre, devraient combiner leurs efforts pour qu'il n'y ait pas un seul enfant dans cette province qui n'ait reçu sa bonne part de ce qu'on a appelé avec raison "le pain bénit de l'éducation."
